



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 68659

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dégradation de la situation au Soudan. La guerre civile qui règne dans cet Etat se traduit par des atteintes graves et répétées aux droits de l'homme. Il lui demande de bien vouloir préciser la position de la France à l'égard de ce conflit et les actions mises en oeuvre afin de favoriser le retour à la paix civile dans ce pays.

Texte de la réponse

Le Soudan connaît depuis dix-huit ans un état de guerre civile ininterrompu. Le conflit oppose principalement les forces gouvernementales et les milices qui les soutiennent à l'armée de libération populaire du Soudan (APLS), présente au sud du pays, et aux groupes armés qui lui sont alliés. Dans le cadre du conflit, des exactions sont perpétrées à l'encontre des populations civiles : enlèvements de femmes et d'enfants par les milices pro-gouvernementales, enrôlements forcés, rançonnement des populations, assassinats de civils. Dans ce contexte, la France, comme le reste de la communauté internationale, appelle à une solution négociée du conflit, qui tienne compte des aspirations des populations. Elle soutient la médiation régionale menée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la base d'une déclaration de principes (DOP) acceptée par les deux parties. Cette déclaration prévoit notamment une consultation des populations sur le statut du Sud-Soudan. La France est membre du comité Soudan du forum des partenaires de l'IGAD, réunion informelle de donateurs qui appuie diplomatiquement et financièrement la médiation. La France mène en outre depuis 1999, avec ses partenaires de l'Union européenne, un dialogue renouvelé avec les autorités soudanaises. Sont débattus dans ce cadre le processus de démocratisation, le respect des droits de l'homme et la recherche d'une solution négociée au conflit interne. La France est également présente sur le plan humanitaire : elle a accordé, en 2001, 460 000 euros de subvention pour répondre à l'appel consolidé lancé par l'ONU en faveur du Soudan. Elle contribue également, à hauteur de 18 %, au budget de l'Office européen d'aide humanitaire (ECHO), dont la contribution aux opérations humanitaires au Soudan s'est élevée cette année à plus de 15 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68659

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6395

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 434